



**Communauté de Communes Auberive - Vingeanne -
Montsaugeonnais**
17 Chemin des Brosses - Prauthoy
52190 LE MONTSAUGEONNAIS
Tel : 03 25.87.31.50
Fax : 03 25.87.74.68

Accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

Accord préalable indispensable à l'avis du S.P.A.N.C.
sur la conception et l'implantation d'une installation nouvelle

La demande de rejet est uniquement valable pour les filières drainées (filtre à sable vertical drainé, terre drainé, filtre à zéolithe, filières agréées)

Le présent formulaire de demande de rejet est une pièce annexe de votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Il doit être transmis à la personne physique ou morale (service compétent) selon le rejet possible (voir tableau ci-dessous). Après signature, ce document ou tout autre document administratif (autorisation de rejet) doit être communiqué au S.P.A.N.C. en même temps que votre demande d'installation.

Type de rejet	Organisme à contacter
Collecteur communal des eaux pluviales	la commune
Fossé communal	la commune
Fossé le long d'une route départementale	la Direction des routes du Conseil Général (pôle technique)
Fossé le long d'un chemin agricole	l'association foncière
Cours d'eau	le service Police de l'Eau (voir ci-dessous)
Canal ou contre fossé du canal	Voies Navigables de France
Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé	le(s) propriétaire(s)
Puits d'infiltration sur terrain privé : <i>Cette solution ne doit être utilisée qu'en dernier recours et sous réserve d'une étude hydrogéologique. La conception de ce type d'ouvrage répond à des règles particulières.</i>	la Commune

Pour un rejet en cours d'eau, il est nécessaire de contacter :

La Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)
Service Police de l'Eau
82 rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

SPANC de la Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais
17 Chemin des Brosses – Prauthoy - 52190 LE MONTSAUGEONNAIS
Tél : 03.25.87.31.50 courriel : amandine.alexandre@ccavm.fr

Le demandeur (le propriétaire)

NOM et Prénom :

Adresse :

Le projet

Adresse du lieu de réalisation du projet (si différente de l'adresse principale) :

N° de parcelle et section cadastrale :

Accord de rejet des eaux épurées

autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande

ou

étude hydrogéologique pour la création d'un puits d'infiltration jointe à la présente demande

ou

accord de rejet complétée par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :

Je soussigné,

en qualité de :

en tant que propriétaire du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées

organisme chargé de la Police de l'Eau Maire

ACCORDE ou N'ACCORDE PAS

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans le milieu, précisé ci-dessous :

Collecteur communal des eaux pluviales

Fossé communal ou d'association foncière

Fossé départemental

Le cours d'eau :

Puits d'infiltration

Autre :

Tranchée d'infiltration superficielle

le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

Délivré le :

cachet et signature

à

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire